



202211- 04

mairie  
ti ker

Envoyé en préfecture le 08/11/2022  
Reçu en préfecture le 08/11/2022  
Affiché le  
ID : 022-212200349-20221108-202211\_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

-----  
**SEANCE DU 7 Novembre 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, le sept Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice** : 19

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE COANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

**Procurations** : Jean-Paul LE CANN à Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe

**Absents** : Eva BONJOUR

**Date de convocation** : 27 Octobre 2022

**Secrétaire de séance** : Pauline UNVOAS

**Objet** : Encaissement des recettes du repas du 11 Novembre 2022

Monsieur Le Maire rappelle les modalités d'encaissement des recettes du 11 Novembre, à savoir une participation de 30 € pour les participants de moins de 65 ans d'une part, et de 25 € pour les conjoints d'élus et propose de renouveler pour l'année 2022, le montant des participations

**Le Conseil Municipal :**

**Considérant** la nécessité de demander une participation aux personnes de moins de 65 ans et pour les conjoints élus

**Il est proposé au Conseil Municipal,**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, à encaisser les recettes du repas du 11 Novembre à hauteur de 30 € pour les participants de moins de 65 ans d'une part, et de 25 € pour les conjoints d'élus d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à encaisser les recettes du repas du 11 Novembre à hauteur de 30 € pour les participants de moins de 65 ans d'une part, et de 25 € pour les conjoints d'élus d'autre part.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**

**Maurice OFFRET**

